

SEA SMAGY

Syndicat d’Eau et d’Assainissement de St Martin d’Abbat & Germigny des Prés

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 3 avril 2019

Date de convocation : 21/03/2019

Fiche de présence :

P : présent
E : excusé
R : représenté

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHAVANEAU Fabrice	P	BERTHON Patrick	P
GESSAT Gilbert	P	DELAS Thierry	P
PELLETIER Lucette	P	GOUMAND Marie-Françoise	E
THION Denis	P	HEMELSDAEL Philippe	E
THUILLIER Philippe	P	PELOILLE Laurent	P
TURPIN Joël	P	VOISE Yannick	P

Ouverture de séance : 18H00

Secrétaire de séance : VOISE Yannick

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 23 Janvier 2019.

Ordre du jour :

- ✓ Comptes Administratifs & Comptes de Gestion 2018.
- ✓ Budgets Eau & Assainissement 2019.
- ✓ Délibérations.
- ✓ Affaires diverses.

• **Comptes Administratifs & Comptes de Gestion 2018** (Délibération n°2019-03) :

Budget Principal Eau Potable :

Le Conseil approuve à l’unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion, qui font ressortir les résultats suivants :

Résultats cumulés au 31/12/2018

- ✓ Fonctionnement : 34 872.04 €
- ✓ Investissement : 198 728.58 €

Budget Annexe Assainissement :

Le Conseil approuve à l’unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion, qui font ressortir les résultats suivants :

Résultats cumulés au 31/12/2018

- ✓ Fonctionnement : 77 741.99 €
- ✓ Investissement : -54 571.31 €

• **Budgets 2019** (Délibération n° 2019-04) :

Budget Principal Eau Potable :

Le Conseil approuve à l’unanimité, le Budget Eau Potable 2019 qui intègre les résultats 2018 et s’équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- ✓ Fonctionnement : 358 872.04 €
- ✓ Investissement : 284 040.58 €

Budget Annexe Assainissement :

Le Conseil approuve à l’unanimité, le Budget Assainissement 2019 qui intègre les résultats 2018 et s’équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- ✓ Fonctionnement : 232 660.00 €
- ✓ Investissement : 221 027.31 €

- **Délibération pour mandat au Centre de Gestion :**

Le Président rappelle au Conseil que les employeurs publics peuvent contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents, fonctionnaires comme non titulaires de droit public et de droit privé. Le Centre de Gestion du Loiret propose aux collectivités intéressées, de se joindre à la procédure de convention de participation souscrite après mise en concurrence des opérateurs, en lui donnant mandat par délibération.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité de se joindre à la procédure de mise en concurrence, autorise le Président à signer toutes pièces afférentes. (Délibération 2019-05)

- **Délibération pour le remplacement de la conduite AEP entre St Martin et Germigny :**

Lors du précédent Conseil, celui-ci avait demandé de compléter la première offre par une traversée sous la rivière afin d'avoir 2 offres identiques et de consulter le Syndicat de la Bonnée.

La première offre ayant été remise à jour avec un forage dirigé et le Syndicat de la Bonnée ne s'opposant pas à une traversée sous la rivière, ceci ayant déjà été réalisé à Saint Benoit sous la Bonnée, le Conseil Syndical après délibération approuve à l'unanimité l'offre la moins disant de l'entreprise Bonneau & Cie Sarl, pour un montant hors taxes de 64 717.50 €. Délibération 2019-06

- **Affaires diverses :**

- ✓ **Télégestion Centralisée des Postes de Relèvement :** L'outil de télégestion centralisée permet une analyse comparative des volumes d'EU transitant par les PR. Un graphique montrant les volumes traités par jour et par abonné est présenté au Conseil. Sur certains postes, des volumes égaux et supérieurs à 1 m³/j/abonné, indiquent la présence d'eau claire parasite, telles que les eaux de pluie et d'infiltration refoulées dans les réseaux EU. Des déversements illicites ont déjà été identifiés et d'autres recherches seront menées.

Afin de centraliser plus d'informations vers la télégestion, 2 commandes ont été passées :

- report des informations de la STEP et du déversoir d'orage (montant : 1800€ HT).
- fourniture et pose d'un Sofrel SW4 pour la gestion des groupes de pompage avec report de données et alarmes vers la télégestion (montant : 2100€ HT).

- ✓ **Etude Patrimoniale du réseau AEP :** Le 25 janvier a eu lieu le démarrage de la phase de collecte d'infos avec Altéreo (ex G2C). Lors de cette réunion il a été évoqué la possibilité de mise en place de compteurs de sectorisation permettant de détecter les secteurs ayant des débits anormaux (fuites). Le principe consiste à relever les débits en période de faible activité (la nuit) et de les comparer au nombre d'abonnés du secteur. Une étude acoustique permettra une localisation plus précise des conduites défectueuses.

Compte tenu du nombre de fuites détectées chaque année sur notre réseau, qui ont conduit au remplacement de la conduite principale de Saint Martin-Germigny, du faible indice de rendement de notre réseau de 73.5% et que les conduites les plus anciennes datent de 1969, il y a lieu de s'interroger sur la pertinence d'installer ces matériels. Le Conseil est favorable à la mise en place de cette sectorisation qui complètera l'étude Patrimoniale et permettra ainsi d'établir quelles sont les conduites les plus fragilisées nécessitant un remplacement. Le financement de ces futurs travaux ne pourra être réalisée que par une tarification adaptée de notre ressource en eau potable et de nos services.

- ✓ **Habilitation AIPR :** L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux est rendue obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle concerne les agents encadrant les équipes de travaux ainsi que les opérateurs intervenant sur les réseaux enterrés (et aérien). Une formation sera proposée à nos agents.
- ✓ **Lotissement du Clos des Abeilles :** La pose des réseaux AEP et EU par le lotisseur est maintenant terminée et un poste de relevage a été installé suivant nos préconisations techniques. Ces équipements étant implantés sur un terrain privé, une convention sera demandée au lotisseur afin que ceux-ci soient gérés par le SEA SMAGY.

Le regard prévu pour le raccordement du nouveau réseau EU étant en mauvais état et ne permettant pas d'avoir une pente suffisante pour assurer un écoulement gravitaire correct, il a été demandé à Exeau TP en charge de l'installation du nouveau réseau des Abeilles, de modifier le raccordement prévu initialement. Le montant des travaux s'élève à 6200€ HT.

Fin du compte rendu

La séance est levée à 20h00

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres,